

D**Déclaration en matière de stratégie Erasmus****D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus**

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

Conformément à son plan de développement, la zone géographique prioritaire de la stratégie internationale de l'EPF est l'Europe afin de contribuer à la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur. D'autres zones d'importance sont l'Asie et l'Amérique Latine qui, en raison de leur fort développement économique, exercent un grand attrait auprès des élèves et permettent de diversifier les réponses à leurs projets individuels.

Enfin, la participation aux projets de coopération internationale permet d'aider au développement de l'Afrique qui représente également une zone stratégique à l'international.

La signature d'accords bilatéraux constitue la norme des partenariats, en particulier en Europe. Ils ne permettent pas seulement d'établir des coopérations ciblées et bien définies mais possèdent en plus un potentiel de futurs développements de la coopération grâce à la connaissance mutuelle des partenaires et la confiance qui en découle.

D'une manière générale, la qualité des partenariats est assurée en veillant à la vitalité des accords, à la continuité et la qualité des échanges ou coopérations, ainsi qu'au renforcement du partenariat.

Un autre support de la stratégie internationale est la participation dans des réseaux universitaires. Par l'augmentation des synergies, les réseaux facilitent la création de projets de coopération à l'international. Les capacités d'accueil pour toutes sortes de mobilités sont multipliées, non seulement par la variété géographique des membres du réseau, mais également par une offre de formations et d'opportunités de recherche beaucoup plus vaste.

L'exploitation des actions des réseaux, p. ex. en participant aux missions qu'ils proposent, ou même la participation en tant que partie prenante dans la stratégie des réseaux représente une valorisation supplémentaire forte. Par exemple, le Directeur de l'EPF est membre du bureau du réseau n+i, réseau d'écoles d'ingénieurs françaises et universités du monde entier.

Par ailleurs, certains projets élaborés en réseaux dans le cadre de programmes gouvernementaux offrent l'accès à des aides à la mobilité pour les élèves et sont donc très attractifs. La participation renforcée et l'élaboration de nouveaux projets dans de tels réseaux fait partie de la stratégie à l'international. Il s'agit en particulier des programmes ARFITEC (Argentine) et BRAFITEC (Brésil), ainsi que CHILFITEC (Chili) qui est en développement.

Les partenariats ont pour premier objectif la mobilité des élèves, car une des conditions d'octroi du diplôme EPF est la validation d'une expérience d'un semestre en continu à l'international. Les élèves sont donc obligés de partir soit en stage, soit en semestre d'études ou en formation double-diplômante. Ce semestre à l'international s'effectue à environ 50% de chaque promotion par un stage « élève-ingénieur » au semestre 7 du cursus (niveau M1) et à 50% par un séjour d'études au semestre 9 ou 10 (M2).

Pour tous les partenariats, la reconnaissance mutuelle de la qualité de l'enseignement est fondamentale. Des critères de valorisation complémentaire, offerts par l'environnement national et économique du partenaire, sont très importants : perspectives de développement de coopérations durables, p. ex. possibilité d'élaborer des double-diplômes et des partenariats industriels ou dans la recherche.

Au niveau administratif de l'école, les propositions de coopération sont validées par la Direction Générale qui confirme de son côté l'engagement budgétaire auprès de la Direction Administrative et Financière.

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme. (max. 2000 caractères)

Langue originale [FR]

Nous ne faisons pas partie de projets dans le cadre ERASMUS

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

La participation de l'EPF au programme ERASMUS est vitale et permettra de répondre en tous points aux priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur du programme.

1. L'accès offert par la mobilité au large choix de formations enseignés par les partenaires dans les pays de l'Union permet d'augmenter le niveau de qualification et de professionnalisation. Des cours d'approfondissement ou en complémentarité de leurs spécialisations valoriseront la formation des élèves. L'aide à la mobilité du programme Erasmus permet de contribuer au financement des séjours d'études des élèves boursiers ou de ceux qui évoluent dans un contexte socio-économique difficile. Le supplément au diplôme valorisera les parcours internationaux et facilitera l'accès au marché du travail des élèves.
2. Des stages industriels serviront à établir des partenariats avec les entreprises. Ils permettront l'accès au marché du travail européen et international et répondront à l'exigence d'expérience internationale du monde industriel. Il en est de même de l'acquisition des langues étrangères.
3. Le maintien et le renforcement des partenariats permettront de faciliter la reconnaissance mutuelle et d'améliorer ainsi la qualité des mobilités.
4. Les mobilités des élèves et des enseignants seront un pas importants vers des « alliances de la connaissance » en permettant au monde universitaire et industriel de soutenir des projets communs et d'influer ainsi sur la qualité des cursus.
5. La récente acquisition du logiciel « moveon » permet d'améliorer la gestion des mobilités entrantes et sortantes et des allocations d'aides à la mobilité et le suivi des partenariats. Grâce à cette base de donnée, il est possible d'établir des statistiques qui serviront de base à la mise en œuvre de futures actions.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)

E

Déclaration d'Adhésion de la candidature

Je soussigné, représentant légal de l'établissement candidat,

*certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance.
Toutes les actions dans le cadre du Programme seront mises en œuvre sur la base des accords écrits conclus avec
les autorités compétentes des établissements partenaires;*

*déclare accepter le contenu de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur tel que défini ci-dessus, et engage
mon établissement à faire en sorte de respecter et observer ces obligations;*

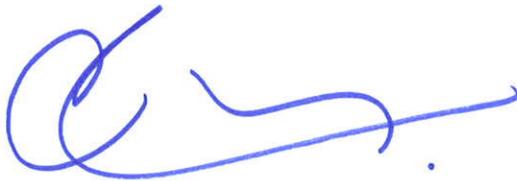
déclare accepter la publication de la stratégie par la Commission européenne.

Lieu: Sceaux

Nom: NICOLLE Jean Michel Date (jj/mm/aaaa): 19/04/2013

J'ai lu et j'accepte les Conditions relatives à la protection des données

Signature originale du représentant légal de l'établissement (tel qu'identifié à la rubrique A.2 ci-dessus)



Cachet original de l'établissement

EPF
ECOLE D'INGENIEURS
3 bis, rue Lakanal - 92330 SCEAUX
Tél. : 01 41 13 01 51 - Fax : 01 46 60 39 94